

Règlement 2025

Coupe de Bretagne des clubs - Overstim•s

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le Comité de Bretagne de Cyclisme organise une « Coupe de Bretagne des clubs - Overstim•s » en 2025. Cette Coupe de Bretagne contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues. La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de Bretagne des Clubs - Overstim•s » porte sur les courses de classe 1.24.1 (épreuves Open 1-2-3 inscrites au calendrier régional).

La participation de coureurs des comités régionaux extérieurs ou de coureurs individuels bretons est admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2. LISTE DES ÉPREUVES RETENUES

Les 5 épreuves retenues sont référencées dans l'annexe 1. Les organisateurs de ces épreuves ont pour obligation de promouvoir la Coupe de Bretagne des Clubs.

ARTICLE 3. PARTICIPATION DES CLUBS

Cette Coupe de Bretagne des Clubs est ouverte à tous les coureurs classés en Open 1.2.3 y compris les U19 bretons.

Un coureur d'un club disputant la Coupe de Bretagne et changeant de catégorie en cours de saison continuera de compter dans le classement.

L'engagement par internet reste de la responsabilité du club.

ARTICLE 4. MODE DE CLASSEMENTS

Pour le classement par équipes, les 20 premières places sont retenues sur chaque épreuve. Le classement sera établi par addition des points à la place réelle des coureurs pour chaque club.

Les points acquis par les clubs seront conformes au barème ci-dessous :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1er	50	11ème	19
2ème	40	12ème	18
3ème	35	13ème	17
4ème	32	14ème	16
5ème	30	15ème	15
6ème	28	16ème	14
7ème	26	17ème	13
8ème	24	18ème	12
9ème	22	19ème	11
10ème	20	20ème	10

Le classement sera actualisé par le délégué du Comité de Bretagne à l'issue de chaque épreuve et l'équipe leader sera conviée au protocole.

Une diffusion sera assurée sur le site du Comité régional, à la presse régionale et aux équipes participantes (sous réserve de réception des états de résultats dans les temps).

ARTICLE 5. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

ARTICLE 6. RÉCOMPENSES

Les cinq premières équipes seront récompensées par la Société Overstim·s, partenaire de cette Coupe de Bretagne des Clubs.

Présence obligatoire à cette finale pour l'équipe Leader

Sont attribués pour :

- 1ère équipe : un bon d'achat de 1 200 € en produits de la marque Overstim·s et un trophée offert par le Comité de Bretagne de Cyclisme
- 2ème équipe : un bon d'achat de 800 € en produits de la marque Overstim·s
- 3ème équipe : un bon d'achat de 500 € en produits de la marque Overstim·s
- 4ème équipe : un bon d'achat de 300 € en produits de la marque Overstim·s
- 5ème équipe : un bon d'achat de 200 € en produits de la marque Overstim·s

Annexe 1

Liste des épreuves retenues à partir du calendrier régional 2025

XX/XX - xxx

XX/XX - xxx

XX/XX - xxx

XX/XX - xxx

XX/XX - **FINALE** - xxx